

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Le vingt-trois novembre deux mil quinze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PANDRIGNES, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance.

Présents : M DUBOIS J, MME CHATAUR, MM DUBOIS Th, BARBAZANGES, MMES GOUYON, DUMOND, AUFFRAY

Absentes excusées : MMES GORON, PECHEYRAND

Absents : MM ROUSSEL, VIELLEFOND

En préambule, Monsieur le Maire fait un point sur les travaux réalisés.

FONTAINE DE COURBIAT :

L'entreprise OCMA a réalisé les travaux dans les délais fixés.

La Commune n'a pas encore reçu l'accord de subvention par le Conseil Départemental mais, en contre partie, la Commune devra réaliser 3 animations annuelles. Il a été proposé une animation le jour de la fête de la musique, une décoration pour les fêtes de Noël et l'entretien régulier de la fontaine.

ACCESSIBILITE EGLISE :

Les travaux sont achevés : porte d'entrée et zone de stationnement handicapés.

VOIRIE :

La Commune a goudronné 2 routes dans le village de Courbiat (accès GROULT et accès POUGET et renforcement à La Combe). Le coût s'élève à 14 231 €.

Une subvention est acquise pour 4 964 €.

TRAVAUX A VENIR :

Travaux d'accessibilité :

MAIRIE ECOLE : Les portes intérieures à changer (3) sont commandées pour une pose au 1^{er} trimestre 2016.

SALLE POLYVALENTE : Le dossier n'a pas été validé par la commission (dénivelé entre les 2 salles) mais les autres travaux seront réalisés en 2016 (portes + zone de stationnement).

Changement du chauffe-eau à la salle polyvalente :

Le fonctionnement du chauffe-eau pose quelques problèmes. En préalable, il a été décidé de faire réaliser un diagnostic par la société DEKRA qui doit préciser les nouvelles conditions d'installation.

La commission des travaux se réunira samedi 5 décembre pour faire un point global des travaux à réaliser (stationnement, escalier extérieur sur le quai et rampe sur le quai).

Matériel informatique et copieur :

Suite au devis établi par la société Le Bureau Fonctionnel à TULLE, une demande de subvention a été transmise au Conseil Départemental avec un accord attendu avant fin décembre.

Cour Mairie Ecole :

Une évaluation des travaux a été réalisée par CORREZE INGENIERIE mais le Conseil est toujours en attente des nouvelles conditions de subvention du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise qu'il a pris rendez-vous avec Mme TEYSSOU, responsable des aides aux communes au Conseil Départemental, le mardi 12 janvier afin de pouvoir connaître les aides du Département et ensuite prendre une décision définitive.

INTERCOMMUNALITE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet qui traite de l'évolution de l'intercommunalité en Corrèze. Notre commune est concernée par la proposition de rattacher à TULLE AGGLO la Communauté de Communes de VEZERE MONEDIERES et la Communauté du DOUSTRE ET DU PLATEAU DES ETANGS ainsi que la Commune de SAINT AUGUSTIN.

Monsieur le Maire remet aux élus une carte de la Corrèze où figurent les différentes intercommunalités.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal regrette de ne pas avoir d'éléments sur les compétences exercées ainsi que l'absence de documents financiers et budgétaires.

Néanmoins, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au rapprochement avec la Communauté du DOUSTRE ET DU PLATEAU DES ETANGS et la Commune de SAINT AUGUSTIN, vu la proximité géographique avec le bassin de Tulle, et émet un avis défavorable pour le rapprochement avec la Communauté de VEZERE MONEDIERES, vu son éloignement.

QUESTIONS DIVERSES :

Assurance CNP :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le contrat annuel d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive à échéance au 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la CNP pour 2016, soit la somme de 1 336 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la CNP pour l'année 2016.

Classes vertes :

Monsieur le Maire évoque la réunion à laquelle il a participé sur l'avenir des classes vertes avec la PEP, la FAL, la ville de TULLE et l'inspection académique. En effet le coût de fonctionnement des classes vertes est élevé (surtout le transport des enfants) et les PEP souhaitent qu'une réflexion ait lieu pour réduire ou mieux répartir les charges. La FAL propose de travailler sur ce dossier et une prochaine réunion aura lieu fin janvier 2016.

Acacias du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la coupe d'acacias sur la parcelle de bois qui jouxte le cimetière, parcelle appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le Maire contacte M BORIE à LADIGNAC qui a fait du bon travail sur la route de La Jonchère.

Cérémonie des Voeux :

Le Conseil Municipal fixe la date de la cérémonie des vœux au 17 janvier ou au plus tard le 24 janvier en fonction de l'animation retenue.

Mme CHATAUR est chargée par le Conseil de trouver l'animation.